



STRATÉGIE DE COMMUNICATION PLURIFONDS 2021-2027

POUR LA BRETAGNE

*Soumise au Comité de suivi des fonds européens
du 29 septembre 2022*

Table des matières

PREAMBULE	3
DIAGNOSTIC	4
LA PERCEPTION DES PARTENAIRES DE LA PROGRAMMATION.....	4
LA PERCEPTION DES BENEFICIAIRES DE FONDS EUROPEENS.....	4
LA PERCEPTION DU GRAND PUBLIC.....	5
GOUVERNANCE, PILOTAGE ET RESSOURCES	5
LES GROUPES CIBLES.....	6
LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX	6
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	7
LES GRANDES PHASES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE	8
2022-2024 : LA PHASE DE LANCEMENT ET DE TRANSITION	8
<i>L'identité visuelle « L'Europe s'engage en Bretagne »</i>	<i>8</i>
<i>Le nouveau site web europe.bzh et les réseaux sociaux</i>	<i>9</i>
<i>Un kit de communication pour les bénéficiaires</i>	<i>10</i>
<i>Un comité de suivi de lancement des fonds européens en Bretagne</i>	<i>10</i>
2025-2026 : LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE.....	10
2027-2028 : LA PHASE DE BILAN.....	11
LE BUDGET	11
EVALUATION	12

PREAMBULE

Pour cette nouvelle période 2021-2027, les fonds européens mobilisés au service du développement de la Bretagne représentent une enveloppe de plus d'un milliard d'euros. La Bretagne a de nouveau accès aux 4 fonds européens structurels d'investissement et aux programmes sectoriels. Elle est aussi intégrée dans 4 programmes de coopération territoriale européenne (Interreg) : Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest, Espace Mer du Nord, Interreg Europe.

En vertu du :

- **Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021** portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture ;
- **Règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021** établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 ;
- **Règlement d'exécution (UE) 2022/129 de la Commission du 21 décembre 2021** fixant les règles applicables aux exigences en matière d'information, de publicité et de visibilité relatives au soutien de l'Union et aux plans stratégiques relevant de la PAC ;

la Région et l'État, en tant qu'autorités de gestion, doivent s'acquitter de plusieurs obligations en matière d'information et de communication.

Afin de mettre en œuvre une communication homogène, de permettre une identification claire des messages diffusés et d'optimiser les crédits dédiés à la communication, la Région et l'État ont souhaité élaborer une stratégie de communication plurifonds pour les années à venir.

La Région Bretagne, en tant qu'autorité de gestion directe ou déléguée pour la majeure partie des fonds européens en Bretagne gère en totalité le FEDER/FSE+ (379 M€), et des enveloppes régionales pour le FEADER (189 M€) et le FEAMPA (55 M€). L'État reste, pour sa part, autorité de gestion du FEAMPA (567 M€ au niveau national) et du programme national du FSE+ (105,5 M€ pour le volet régionalisé en Bretagne) ; il devient aussi autorité de gestion nationale pour la mise en œuvre du Plan stratégique national de la PAC et gèrera à ce titre l'ensemble des mesures du 1^{er} pilier, ainsi que les mesures surfaciques du FEADER.

Cette stratégie de communication prendra en compte l'ensemble des programmes européens qui concernent la Bretagne en articulation avec les stratégies de communication nationale, notamment celles des programmes nationaux FSE+, FEAMPA et du PSN FEADER ainsi que les programmes qui impactent le développement régional, à savoir :

- les programmes de financements européens 2021-2027 gérés par la Région en tant qu'autorité de gestion ou gestionnaire délégué : le programme FEDER-FSE+, le programme FEADER intégré au « Plan stratégique national » (PSN), le volet régional du programme FEAMPA ;
- les programmes gérés par l'Etat : le programme national FSE+, le programme national FEAMPA ;
- les 4 programmes de coopération territoriale européenne « Interreg » qui concernent la Bretagne ;
- les programmes gérés par la Commission européenne ou ses agences qui impactent les projets locaux tels que Horizon Europe ; Europe créative ; Erasmus + ; Life ; Citoyens, Égalité, Droits et valeurs (CERV).

S'appuyant sur les enseignements de la programmation précédente ainsi que sur les résultats d'enquêtes menées auprès des bénéficiaires, partenaires et du grand public, cette stratégie de communication plurifonds en Bretagne s'appuie sur une organisation régionale coordonnée, une communication adaptée et une animation de proximité. En effet, les résultats de l'étude sur la stratégie de communication 2014-2020 menée par la Région en 2021 permettent d'ajuster cette nouvelle stratégie de communication et l'ensemble des outils proposés dans les plans de communication.

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité de l'information pour les personnes en situation de handicap pour chaque action de communication.

DIAGNOSTIC

La Région Bretagne a mené en début d'année 2021, une évaluation de la stratégie de communication des fonds européens établie pour la période 2014-2020. Dans ce cadre, trois groupes ont été sondés: les partenaires membres du comité de suivi des fonds européens, les bénéficiaires de financements européens et le grand public. Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants.

LA PERCEPTION DES PARTENAIRES DE LA PROGRAMMATION

Des outils perçus positivement par les partenaires avec quelques attentes exprimées.

Globalement, les outils de communication autour des fonds européens développés par la Région sont bien identifiés par les partenaires. 94% d'entre eux estiment que ces outils répondent à leurs besoins. Si ce résultat valide la ligne directrice de la Région, il doit cependant être mis en regard avec les attentes relevées lors des entretiens, à savoir : la mise à disposition de supports « ressources » permettant de nourrir les réalisations des partenaires, la demande d'accompagnement à l'élaboration d'événements particuliers (webinaires, réunions...) et de supports ad'hoc sur les territoires (vidéos, fiches projets). 95% des partenaires communiquent sur les fonds européens, 75% communiquent sur la valorisation des projets financés par l'Europe. 83% des partenaires connaissent et utilisent le site internet www.europe.bzh. Les outils proposés par la Région sont perçus positivement par les partenaires. Ils expriment en revanche une volonté d'être associés et consultés dans l'élaboration de ces différents outils et plus généralement dans la stratégie de communication plurifonds.

LA PERCEPTION DES BENEFICIAIRES DE FONDS EUROPEENS

Des bénéficiaires souvent accompagnés par les partenaires. Les obligations de publicité paraissent suffisamment claires.

77% des bénéficiaires ont découvert l'existence des fonds européens par un réseau professionnel ou une structure d'accompagnement. Seulement 8% ont pris l'initiative d'une recherche en ligne. Après la découverte de l'existence de ces fonds européens, 80% des bénéficiaires considèrent qu'il a été très ou assez facile de trouver les informations nécessaires au montage du dossier mais, pour rappel, ils ont été le plus souvent accompagnés par un partenaire. La lourdeur administrative et la complexité du montage de dossier est ressortie de l'enquête. Un « mode d'emploi » est souhaité pour faciliter le parcours usagers des porteurs de projet les moins outillés en interne (élus ruraux, associations). Ce mode d'emploi permettrait de répondre aux questions suivantes : « comment faire ? à qui s'adresser ? qui peut m'aider ? ». 88% des bénéficiaires jugent les obligations en matière de visibilité (plaques, logos) suffisamment claires mais 40% ont eu besoin de contacter un tiers pour répondre à leurs interrogations. Une attente de simplification des obligations et de pédagogie est ressortie. Seuls 32% des bénéficiaires semblent connaître le site internet www.europe.bzh et 17% l'ont fréquenté. En revanche, 80% des bénéficiaires utilisent le site www.kitdecom.europe.bzh pour télécharger les documents liés aux obligations de communication.

LA PERCEPTION DU GRAND PUBLIC

La notoriété des financements européens en progrès malgré un public qui ne se sent pas directement concerné par ces aides.

La notoriété des aides européennes en Bretagne est en augmentation, avec un écart statistiquement significatif par rapport aux dernières études. En 2021, 60% du public interrogé affirment savoir que l'Union européenne apporte des aides financières à des projets en Bretagne, contre 54% en 2018 et 40% en 2019. On constate une meilleure identification de l'action de la Région Bretagne dans la gestion des fonds européens. Toutefois, la population ne se sent pas forcément très concernée par ces fonds européens avec 77% d'entre elle qui n'aurait pas l'idée d'en solliciter un, en cas de projet. L'enjeu d'information et de communication reste important, d'autant que 63% des Breton-ne-s se sentent insuffisamment informé-e-s sur l'Union européenne.

Le niveau d'information sur les fonds européens apparaît comme un moteur favorisant un regard positif sur l'Union européenne.

GOUVERNANCE, PILOTAGE ET RESSOURCES

Le présent document, élaboré conjointement par la Région et l'Etat a pour objectif de définir la stratégie de communication plurifonds 2021-2027 et ses modalités d'exécution. Elle est déclinée dans des plans de communication et bilans annuels. La stratégie de communication est soumise au comité de suivi pour approbation ainsi que ses éventuelles modifications ultérieures. Les plans d'actions annuels seront présentés au moins une fois par an au comité de suivi puis mis en ligne sur le site www.europe.bzh.

Afin de coordonner la mise en œuvre des actions de communication, un comité de pilotage communication est créé. Il réunit les autorités de gestion en charge de la mise en œuvre des programmes :

- La Région Bretagne (Direction des affaires européennes et internationales et Direction de la communication)
- L'Etat (SGAR et la DREETS, ainsi que la DIRM-NAMO et la DRAAF).

Les autres directions régionales de l'État et les directions sectorielles de la Région Bretagne pourront être associées si besoin.

Les membres du comité de pilotage communication se réunissent au moins 2 fois par an pour échanger notamment sur :

- la présentation et la planification des futures actions de communication ;
- le pilotage des actions en cours ;
- le suivi budgétaire ;
- le bilan des actions réalisées ;
- l'évaluation des plans d'actions au regard des objectifs stratégiques ;
- le partage d'informations utiles (notamment sur la communication du FSE+ et du FEAMPA, ainsi que du PSN FEADER).

La mise en œuvre opérationnelle des actions de communication sera assurée essentiellement par la Région Bretagne avec :

- un-e agent-e en charge du pilotage de l'information et de l'animation des programmes européens à la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI).
- un-e agent-e en charge de la communication plurifonds à la Direction de la communication (DIRCOM).

Ils seront accompagnés pour la mise en œuvre des actions de communication par le service presse et les autres services de la DIRCOM. D'autres partenaires (Départements, PLIE, Réseau rural...) pourront être associés ponctuellement à la mise en œuvre de certaines actions de communication. Les relais officiels d'information européenne de la Commission européenne implantés sur le

territoire (*Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne et Europ'Armor ; Département des Côtes d'Armor jusqu'en 2025*) pourront être associés à la communication à destination du grand public. Afin de participer directement à la stratégie de communication plurifonds, les actions menées par ces structures devront porter sur les réalisations concrètes de l'intervention des fonds européens en Bretagne. Ces actions devront être menées de manière équilibrée sur le territoire, avec une attention particulière pour les publics et les territoires les moins sensibilisés.

Afin d'harmoniser certaines actions de communication avec le niveau national (*Agence nationale de la cohésion des territoires*) et de se coordonner avec des actions menées par d'autres régions, les personnes en charge de la mise en œuvre de la stratégie de communication sont membres du réseau des chargé·e·s de communication des autorités de gestion animé par l'ANCT et du réseau européen des communicants des fonds européens « réseau INFORM ». La Région est également membre du comité de suivi du Programme national d'assistance technique et des programmes nationaux FSE+ et FEAMPA, ainsi que du PSN FEADER, qui se prononcent sur les stratégies de communication nationales et leur mise en œuvre. Cette participation croisée doit garantir une bonne cohérence de l'information européenne sur le territoire régional.

LES GROUPES CIBLES

La stratégie de communication plurifonds vise 4 cibles principales et adapte ses messages à chaque cible :

Cible 1 : Les porteurs de projets : les bénéficiaires potentiels et réels des fonds européens en Bretagne.

Cible 2 : Les partenaires de la programmation : les services instructeurs, les organismes intermédiaires, les membres du comité de suivi, les élu·e·s, les organismes relais.

Cible 3 : Le grand public : les citoyen·ne·s, tou·te·s les Breton·ne·s. Cette cible pourra être segmentée dans les plans de communication annuels pour affiner le choix des actions (exemples : publics jeunes, actifs, seniors, scolaires...).

Cible 4 : La cible « relais » : les médias, la presse, les prescripteurs.

LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Les objectifs transversaux :

- Améliorer la notoriété et la visibilité de l'intervention de l'Union européenne dans le quotidien des Bretonnes et des Bretons ;
- Donner une image positive et concrète de l'Europe en appui au développement de la Bretagne ;
- Donner du sens aux financements européens : montrer l'articulation des orientations stratégiques entre fonds européens et politiques publiques ;
- Renforcer la lisibilité, la transparence et la simplification de la gestion des fonds et des programmes en Bretagne.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux financements européens et animer la mise en œuvre des programmes auprès des bénéficiaires.

- **Cibles** : les porteurs de projets (bénéficiaires potentiels et réels), les partenaires de la programmation. En fonction des besoins et/ou des thématiques, des types de bénéficiaires potentiels spécifiques pourront être ciblés (exemples : les jeunes agriculteurs, PME...).
- **Messages** : « L'Europe soutient vos projets », « Nous sommes à votre disposition pour vous faciliter l'accès aux financements européens », « Découvrez les aides européennes dont vous pouvez bénéficier » etc.
- **Outils envisagés** : site web europe.bzh (les aides européennes en ligne, la rubrique « La Région vous accompagne » etc.), site web kitdecom.europe.bzh (obligations de publicité) à fusionner avec le guide des aides en ligne au cours de la programmation, réseaux sociaux, guides du porteur de projet, plaquette d'information, réunions d'information et d'animation auprès des bénéficiaires et partenaires, extranets partenaires, modes d'emploi.

Objectif 2 : Mobiliser et fédérer les partenaires de la programmation pour qu'ils deviennent des relais d'information.

- **Cible** : les partenaires de la programmation des fonds européens.
- **Messages** : « Soyez ambassadeur des programmes de financements européens en Bretagne », « L'Europe, l'affaire de toutes et tous » etc.
- **Outils envisagés** : site web europe.bzh, réseaux sociaux, plaquettes d'information, signalétique, extranet partenaires, rolls up, réunions d'information et d'animation auprès des partenaires.

Objectif 3 : Informer et accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches de communication et de valorisation de leurs projets européens pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de l'Europe.

- **Cible** : les porteurs de projets bénéficiaires de fonds européens.
- **Messages** : « L'Europe, partenaire de vos projets », « Vous serez accompagnés pour communiquer sur le soutien de l'UE à vos projets » « Soyez ambassadeurs de l'Europe ».
- **Outils envisagés** : site web europe.bzh ((les aides européennes en ligne, la rubrique « La Région vous accompagne » etc.) et kit de communication en ligne (à fusionner avec le guide des aides en ligne au cours de la programmation), plaquettes d'information, réunions d'information, accompagnements collectifs ou individuels des bénéficiaires, (réseau de bénéficiaires par fonds), relations presse (presse spécialisée).

Objectif 4 : Sensibiliser le grand public à l'action concrète de l'Europe en Bretagne pour qu'il prenne conscience de sa valeur ajoutée

- **Cible** : le grand public.
- **Messages** : « L'Europe est présente dans votre quotidien », « L'Europe s'engage en Bretagne », « Les fonds européens sont gérés par la Région Bretagne », « L'Europe, c'est du concret », « L'Europe est proche de chez vous » etc.
- **Outils envisagés** : site web et réseaux sociaux, plaquettes d'information, relations presse, partenariats média et achats d'espaces publicitaires (campagnes), vidéos sur les projets soutenus, événement annuel (Fête de l'Europe, conférences ou autre), publications, expositions.

LES GRANDES PHASES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE

Au cours de la période 2021-2027, 3 phases de communication se succèdent :

2022-2024 : LA PHASE DE LANCEMENT ET DE TRANSITION

L'année 2022 est une année de transition avec la concomitance de plusieurs programmes (2014-2020 et 2021-2027).

- La programmation 2014-2020 ne se clôturera qu'en 2023 (2025 pour le FEADER). En 2022, seules les aides bénéficiant encore de crédits seront en ligne sur le site europe.bzh.
- Pour la période 2021-2027, les nouveaux programmes démarrent progressivement en 2022.
- En parallèle, compte-tenu de la crise liée à la COVID-19, un plan de relance est déployé sur la période 2021-2023 avec une dotation d'environ 40 Md€ à l'échelle nationale, qui viendra financer une partie du plan de relance piloté et géré par l'Etat. Une dotation spécifique pour les Régions, appelée « REACT-EU », apporte un complément de financement au programme FEDER-FSE Bretagne de la période 2014-2020, géré par la Région. Il en est de même pour le PON FSE 2014-2020.

En conséquence, les objectifs de cette première phase sont à la fois de valoriser la fin de la programmation 2014-2020 et de lancer la programmation 2021-2027 issue de réflexions et concertation du partenariat de la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne. L'année 2022 correspond ainsi à la phase de lancement et de transition. Elle est donc à ce titre axée sur l'accompagnement des bénéficiaires des deux programmations.

Cette première phase répond donc principalement aux objectifs opérationnels 1 et 2. Elle se veut pédagogique et s'adresse prioritairement aux bénéficiaires et aux partenaires des deux programmations. Cette phase est destinée à informer des crédits restants de la programmation 2014-2020 tout en accompagnant les bénéficiaires. Elle est également destinée à informer sur les axes prioritaires des nouveaux programmes et sur les règles et principes des fonds européens (critères d'éligibilité, démarches, délais d'instruction, nouvelle gouvernance, nouveaux instruments (DLAL, ITI...)). Le but est d'améliorer l'accessibilité de l'information et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches d'information, de dépôt de leur dossier et dans son suivi.

Cette phase doit se concentrer sur la mise en place de tous les outils de référence (identité visuelle, le site web, la plaquette d'information, le kit de communication en ligne...) et la diffusion des informations auprès de l'ensemble des services gestionnaires, des partenaires et des porteurs de projets. Elle marque également le lancement officiel de la programmation à travers la tenue d'un comité de suivi de lancement et l'élaboration des outils socles d'information. Il s'agira également de mobiliser les acteurs du programme afin de les fédérer autour de messages communs et d'actions pour qu'ils deviennent des vecteurs d'information notamment au niveau local. C'est dans cette phase que la fréquence des réunions d'information sera la plus importante et des outils (type plaquette d'information, guide du porteur de projets etc.) y seront diffusés.

En parallèle, une communication grand public sera maintenue pour illustrer des exemples concrets de l'intervention de l'Europe sur le territoire. Cette communication s'appuiera sur des exemples de projets financés par l'ancienne programmation en s'assurant que les thématiques soient de nouveau éligibles dans la nouvelle programmation 2021-2027.

L'identité visuelle « L'Europe s'engage en Bretagne »

L'identité visuelle des fonds européens en Bretagne s'adapte aux différentes obligations réglementaires, à savoir :

- Les deux périodes de programmation présentant des obligations différentes ;
- La période de transition de 2020 à 2023 (2025 pour le FEADER) ;
- Le nouveau dispositif REACT-EU du programme FEDER-FSE Bretagne de la période 2014-2020 (plan de relance).

De nouveaux règlements (2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 - articles 46 à 50 ; 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021) imposent la modification de l'identité visuelle et des supports de communication pour les bénéficiaires. L'identité visuelle de la période 2014-2020 est toutefois maintenue dans ses grandes lignes afin de capitaliser sur son impact 2014-2020, avec quelques ajustements.

Pour rappel, pour la période de programmation 2014-2020, le règlement imposait la mention du fonds européen en toutes lettres. Exemple : « Fonds européen de développement régional ».

Pour la période 2021-2027, l'accroche « L'Europe s'engage en Bretagne » est conservée. L'identité met en avant le drapeau de l'Union européenne et la mention obligatoire « Cofinancé par Union européenne ». Cette mention ne fait plus référence au fonds spécifique concerné. L'identité présentera un seul logo plurifonds à utiliser sur l'ensemble des supports de communication, sans déclinaison par fonds.



Exemple :



En ce qui concerne les fonds gérés directement par l'État au niveau régional, ou ceux gérés par la Région dans le cadre d'un programme national, une complémentarité pourra être mise en place entre les différents supports de communication, dans une recherche d'harmonisation des messages et de la présence visuelle de l'Union européenne sur le territoire.

Le nouveau site web europe.bzh et les réseaux sociaux

Cette première phase est aussi marquée par une nouvelle version du site web www.europe.bzh mis en ligne en décembre 2021. Europe.bzh est devenu le site de référence de l'Europe en Bretagne présentant les financements européens et la citoyenneté européenne.

Un nouveau design, une navigation simplifiée, des contenus enrichis : le site offre de nouvelles fonctionnalités. Il propose désormais un [guide des aides européennes](#) qui facilite la recherche de financements européens et d'appels à projets. Ce guide offre la possibilité de filtrer sa recherche par profil, thématique et/ou fonds. Afin d'améliorer l'expérience utilisateur des bénéficiaires, il est prévu, au cours de la programmation, de fusionner le kit de communication en ligne (obligations de publicité) au guide des aides européennes en ligne.

Le site présente également des informations sur les deux périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027 afin de poursuivre la communication nécessaire jusqu'à clôture des programmes.

Les réseaux sociaux Twitter, LinkedIn et Facebook @europebretagne sont animés quotidiennement tout au long de l'année.

Un kit de communication pour les bénéficiaires

Afin de permettre aux bénéficiaires des fonds européens en Bretagne de respecter leurs obligations en terme de communication, le « guide de communication » sera reconduit. Il sera diffusé aux porteurs de projets et mis en ligne sur le site dédié aux obligations kitdecom.europe.bzh. Ce guide présente les droits et obligations des bénéficiaires en matière de publicité.

Le kit de communication en ligne met à disposition les supports pré-réalisés ainsi que les logos permettant aux bénéficiaires de remplir l'obligation de communication du financement perçu. Ces éléments sont téléchargeables sur le site kitdecom.europe.bzh.

Un comité de suivi de lancement des fonds européens en Bretagne

Le comité de suivi de lancement est organisé le 29 septembre 2022. Son objectif est de montrer comment les fonds européens et la programmation sont au service de la stratégie régionale de développement du territoire, dans toutes ses dimensions et d'accompagner les bénéficiaires potentiels dans leurs démarches. Il s'adresse aux structures relais, aux bénéficiaires, aux partenaires de la programmation, aux collectivités locales, aux représentants des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, etc.

2025-2026 : LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Elle est axée sur la **valorisation des projets** auprès de différents publics.

L'objectif de cette phase de mise en œuvre est de promouvoir l'intervention de l'Europe en Bretagne. Elle répond donc principalement aux objectifs opérationnels 3 et 4. Elle s'adresse prioritairement aux bénéficiaires et au grand public. Les objectifs 1 et 2 resteront toutefois recherchés par l'autorité de gestion, de manière plus ciblée en fonction de la dynamique d'avancement des programmes.

Pendant cette phase, la période de transition liée à la programmation précédente (FEADER) est terminée. La phase de mise en œuvre constitue ainsi une période de renforcement des initiatives lancées pour la période 2021-2027 et met l'accent sur l'information spécialisée et ciblée en fonction des publics cibles. Elle met également en lumière les réalisations concrètes co-financées par les fonds européens en Bretagne à cette période en communiquant sur des exemples de projets financés.

Cette phase sera également l'occasion de déployer les deux « **opérations d'importance stratégique** » mentionnées au Programme FEDER/FSE+ régional. Pour le FEDER, le projet *La Fibre pour tous Bretagne - Bretagne Très Haut Débit* est identifié. Pour le FSE+, la formation des demandeurs d'emploi sera valorisée. Ces deux thématiques feront ainsi l'objet d'une communication spécifique qui sera définie dans les plans d'actions annuels concernés.

Cette phase est donc plus riche que la précédente en matière de communication auprès du grand public et des médias qui relayent l'information auprès de cette cible. Les actions suivantes pourraient être envisagées :

- des actions d'accompagnement plus spécifiques des bénéficiaires pour la mise en œuvre dynamique des programmes ;
- la constitution d'une nouvelle base de données de projets financés pour la programmation 2021-2027 (avec contenus rédactionnels, photographiques et vidéos) ;
- des campagnes de communication, partenariat média et/ou achat d'espaces publicitaires... ;
- la réalisation et diffusion de témoignages de porteurs de projets ;
- des visites presse de projets soutenus en Bretagne ;
- la réalisation de supports de communication (ex : projets financés, les réussites...).

2027-2028 : LA PHASE DE BILAN

Elle est axée sur la **valorisation** des programmes auprès du grand public.

Cette période est une phase de capitalisation. Elle vise notamment à valoriser l'apport de l'Union européenne et les résultats des programmes en Bretagne. La majorité des actions de communication porteront sur des projets cofinancés ciblant le grand public. L'animation auprès des bénéficiaires sera maintenue afin de faciliter la clôture des programmes.

Les actions qui seront définies dans les plans d'actions annuels de cette phase auront pour objet de :

- rendre compte des actions conduites ;
- valoriser les réalisations cofinancées par l'Union européenne en Bretagne ;
- sensibiliser le grand public sur la valeur ajoutée de l'Europe ;
- capitaliser sur les outils et les méthodes ;
- préparer le lancement de la période de programmation suivante.

Cette fin de programme sera aussi l'occasion d'analyser les forces et faiblesses du plan de communication et de capitaliser les bonnes expériences en matière de communication afin d'anticiper la prochaine programmation. Des actions de communication pourront être menées jusqu'à la clôture des programmes, à savoir jusqu'en 2030.

LE BUDGET

Le budget ci-dessous présente une répartition indicative par type d'action de communication.

Les moyens mis en œuvre pour exécuter ces actions de communication et d'accompagnement des bénéficiaires seront pour partie pris en charge par l'Union européenne à travers les crédits dits « d'assistance technique » des programmes concernés.

	Budget prévisionnel 2021-2027
Site web (maintenance, référencement)	70 000 € de maintenance (10K€/an) + 35 000€ de référencement (5K€/an)
Campagne médias (conception et diffusion médias)	Conception 260 000€ + Diffusion 1 050 000 € (150K€/an)
Supports de visibilité	160 000 € (40K€ en 2022 puis 20K€/an)
Publications et infographies	30 000 €
Objets promotionnels	40 000 €
Photos/vidéo	100 000 €
Animation des bénéficiaires (réunions d'information – en moyenne 2 /ans et par fonds)	35 000 € (5 k€/an)
Outils signalétiques événementiels	30 000€
Événements annuels	210 000 € (30 k€/an)
Enquêtes / évaluations	140 000€ (20K€/an)
Ressources humaines –base 2 ETP	490 000 € (70K€ / an)
TOTAL	2 650 000 €

Ce budget n'intègre pas les ressources humaines internes au Conseil régional qui interviendront en support à la réalisation des outils, du site web, des publications (équivalent d'un ETP, soit environ 245 k€ sur la période). Il n'intègre pas non plus le budget du Conseil régional consacré à l'information européenne auprès du grand public, équivalent à environ 100 k€ par an, soit 700 k€ sur la période.

EVALUATION

En tant qu'autorités de gestion, la Région et l'État ont décidé de mettre en place un suivi des actions de communication en mesurant quantitativement et qualitativement l'efficacité de la stratégie régionale de communication plurifonds ainsi que la pertinence des actions choisies. Il s'agira de mesurer l'efficacité de la stratégie de communication régionale dans sa globalité, de mesurer la qualité de l'accompagnement et de l'information diffusée aux bénéficiaires mais également la perception du grand public sur l'intervention de l'Union européenne en Bretagne. Au-delà de son caractère réglementaire, l'évaluation joue un vrai rôle stratégique dans l'orientation et la mise en œuvre des plans de communication annuels.

La démarche d'évaluation proposée intervient à deux niveaux :

- niveau opérationnel : les actions de communication (exemples : enquêtes pré-test et post-test de la campagne publicitaire);
- niveau stratégique : les différentes phases de la stratégie et leurs déclinaisons en plan d'actions annuels au regard des orientations et objectifs de la stratégie de communication plurifonds.

L'évaluation opérationnelle :

Chaque action de communication donnera lieu à une évaluation au travers de l'analyse d'indicateurs indiqués dans les plans et bilans de communication. La démarche d'évaluation doit faire partie intégrante de l'action de communication, elle est définie en amont de son lancement. Deux types d'indicateurs seront déterminants :

- Les indicateurs de **réalisation** mesureront l'exécution de l'action et faciliteront un suivi régulier (exemple : nombre de supports/outils réalisés et diffusés) ;
- Les indicateurs de **résultats**, quant à eux, estimeront l'effet direct et immédiat qui découlera de l'action de communication (exemple : audience, taux de clics...).

L'évaluation stratégique :

Une évaluation de synthèse aura lieu à la fin de chacune des 3 phases dans les bilans de communication annuels. Cette évaluation devra, à l'aide du renseignement des indicateurs de réalisation prévus pour chaque action, notamment ceux mentionnés dans les plans d'actions déclinant la stratégie de communication, et d'éventuels outils à définir, dresser un bilan général de la communication au regard des objectifs transversaux et opérationnels.

Ce bilan devra permettre de réajuster la stratégie de communication si nécessaire et permettra notamment de tirer des enseignements pour l'élaboration des plans de communication annuels suivants.

Des outils pourront mesurer l'impact des actions au regard des objectifs de la stratégie :

- **une enquête d'opinion** sur la transparence des programmes pourra être organisée auprès des bénéficiaires potentiels, réels et des partenaires de la programmation afin d'évaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires et relais sur l'accessibilité de l'information et d'identifier leurs éventuels attentes et besoins afin d'adapter les actions si besoin.
- **une enquête de notoriété** portant sur la perception de l'Europe par les Bretons et sur la visibilité de l'intervention des fonds européens sur le territoire pourra être envisagée.